

## PHOTO

À positionner ici.  
Format 35x45 mm.  
Normes en vigueur.

Votre photo sera conservée pour  
une fabrication de carte si nécessaire,  
sauf si vous cochez cette case



# DEMANDE DE GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS pour les personnes domiciliées en Haute-Garonne

## ÉTAT CIVIL (A remplir en caractère d'imprimerie, une lettre par case)

CIVILITÉ :  Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE précise :

N° de Voie \_\_\_\_\_ Nom de la Voie \_\_\_\_\_

Bât. \_\_\_\_\_ Appart. \_\_\_\_\_ Résidence \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Vous êtes hébergé chez (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

**IMPORTANT : Pièces à joindre - voir notice explicative**

Cadre réservé à l'Administration

Cachet et visa de la Maison des  
Solidarités ou de la Mairie :

Partie réservée au bureau d'accueil

Dossier traité le : \_\_\_\_\_

## RÉSEAUX DE TRANSPORTS CONCERNÉS :

- Transports sur le réseau MÉTRO-BUS-TRAMWAY de l'agglomération toulousaine
- Transports sur le réseau Arc-en-ciel pour les personnes domiciliées hors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo
- Transports sur le réseau ferroviaire départemental (hors TGV) muni d'un billet de train à retirer au guichet SNCF en présentant le justificatif SNCF et la carte Parstel
- Transports sur le réseau Routier Régional pour un trajet en Haute-Garonne muni d'un billet de train à retirer au guichet SNCF en présentant la carte Pastel.

## SITUATION DU DEMANDEUR. Voir au verso pour les modalités pratiques et pièces nécessaires.

- ALLOCATAIRE DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE Socle ou Majoré
- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION Contrat d'Aide à l'Emploi (CUI-CAE)
- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE)
- DEMANDEUR D'EMPLOI (domicilié hors du Périmètre des Transports Urbains)
- FORMATION PROFESSIONNELLE (domicilié hors du Périmètre des Transports Urbains).

**NB : Dans le cas du RSA de couple, seul.e le/la responsable du dossier CAF ou MSA peut bénéficier de la gratuité. La prime d'activité seule ne donne pas droit à la gratuité.**

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

### MISE EN GARDE :

La carte Pastel est rigoureusement personnelle.

Toute utilisation frauduleuse entrainera une pénalité.  
Tout document falsifié entrainera une sanction.

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_,  
certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

Le \_\_\_\_\_ Signature obligatoire,

VOIR NOTICE EXPLICATIVE AU VERSO

Impression CD31/18/11/33119

Conseil départemental de la Haute-Garonne - Direction des Transports

Bureau d'accueil de la gratuité des Transports - Gare Routière - 68-70, boulevard Pierre Sémard - 31500 TOULOUSE

Tél. 05 34 25 56 70 - Horaires d'ouverture au Public : Du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 février 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à la Direction des Transports du Conseil Général de la Haute-Garonne, 1 Boulevard de la Marquaité 31 090 Toulouse Cedex 9

# NOTICE EXPLICATIVE

## OÙ DEPOSER SON DOSSIER ?

AVEC ou SANS CARTE PASTEL, quelle que soit votre situation

### → Si vous possédez une carte PASTEL

L'instruction et la délivrance de vos droits ne sont possibles qu'en vous présentant au bureau d'accueil de la gratuité des transports du Conseil départemental à la gare routière de Toulouse.

### → Si vous ne possédez pas de carte PASTEL

Pour toute demande, les dossiers complets peuvent être déposés et visés au guichet de la gratuité des transports ou adressés par courrier.

## SUIVANT VOTRE SITUATION VOUS AVEZ ÉGALEMENT LA POSSIBILITÉ DE DÉPOSER VOS DEMANDES DANS LES LIEUX SUIVANTS :

→ À la Maison des Solidarités de rattachement de votre domicile, si vous êtes allocataire du REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

→ À la Mairie de votre domicile, si vous êtes DEMANDEUR D'EMPLOI (catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8) de moins de 65 ans domicilié en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo.

### ATTENTION

Les personnes dans les situations suivantes doivent impérativement s'adresser au bureau d'accueil de la gratuité des Transports à la gare routière de Toulouse

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CAE-CIE) domiciliés en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo - Sous conditions

Pour les STAGIAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE (catégorie 4) domiciliés en dehors du périmètre de transport Tisséo - Sous conditions

Pour les personnes bénéficiant d'un CONTRAT DURÉ DÉTERMINÉ D'INSERTION (CDDI) - Sous conditions

## QUELLES PIÈCES JOINDRE À LA DEMANDE ?

Dans tous les cas de figure, votre dossier de demande doit impérativement comprendre :

- Le formulaire dûment rempli,
- 1 photographie récente aux normes actuelles.

Suivant votre situation, les dossiers devront être complétés des pièces justificatives suivantes :

### → Pour les bénéficiaires du

### REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE :

L'original de l'attestation de paiement de moins de 3 mois délivré par la CAF ou la MSA de la Haute-Garonne.

### → Pour les DEMANDEURS D'EMPLOI de moins de 65 ans domiciliés en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo (catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8) :

- L'avis de situation daté du mois en cours, délivré par le Pôle Emploi de la Haute-Garonne,
- L'avis de paiement si vous êtes indemnisé.

### → Pour les personnes bénéficiant d'un

### CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CAE-CIE) :

- La convention initiale, l'avenant (si prolongation) et la dernière fiche de paie.

### → Pour les personnes bénéficiant d'un

### CONTRAT DURÉ DÉTERMINÉ D'INSERTION (CDDI) :

- Le contrat de travail ou son avenant le cas échéant
- La dernière fiche de paie.

### → Pour les stagiaires

### EN FORMATION PROFESSIONNELLE (catégorie 4)

domiciliés en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo

- L'avis de situation daté du mois en cours, délivré par le Pôle Emploi de la Haute-Garonne,
- La copie du contrat de formation,
- La copie de la dernière fiche de paie de l'organisme formateur ou dernier paiement du Pôle Emploi de la Haute-Garonne

## COMMENT PROCÉDER AU RENOUELEMENT SEMESTRIEL DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS ?

Uniquement au bureau d'accueil de la gratuité des transports du Conseil départemental situé à la gare routière Pierre Sémard, à Toulouse.

Ce renouvellement se fera à l'issue de chaque période de 6 mois dans les 14 jours avant l'échéance du contrat.

Pièces à fournir pour le renouvellement :

- La Carte PASTEL
- Les mêmes justificatifs que pour la première demande

## RENSEIGNEMENTS

### Conseil départemental de la Haute-Garonne

### Direction des Transports

Bureau d'accueil de la Gratuité des Transports  
Gare Routière  
68-70, boulevard Pierre Sémard - 31500 TOULOUSE  
Tél. 05 34 25 56 70

### Horaires d'ouverture au public :

De 8h45 à 12h15 et 13h45 à 16h45,  
du lundi au vendredi (hors jours fériés)

### Pour toute information complémentaire,

consultez le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne, rubrique « Nos Services - déplacements, transports » : <https://www.haute-garonne.fr>

### Retrouvez les informations liées à la gratuité des

transports (formulaire de demande, critères d'éligibilité, règlement départemental de la gratuité du transport public) sur : [cd31.net/transportsgratuits](https://cd31.net/transportsgratuits)

TOUT DOSSIER INCOMPLÉT NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE. LA CARTE PASTEL ET LE COURRIER EXPLICATIF DU DROIT AU TRANSPORT SNCF VOUS SERONT ADRESSÉS À DOMICILE AU PLUS TARD 20 JOURS OUVRÉS APRÈS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLÉT.